

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six du mois de septembre à ECOUFLANT, à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CHIMIER Denis, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Liste majoritaire :

Mesdames CARRE, CLEMOT, FOUQUET, GIRARD, HOUTIN, JAGUELIN, LEROYER, MARCHAND, METAL, PICHON, TOURNEUX

Messieurs CHIMIER, BARREAU, CHOQUET, DREUX, DURAND, LESCORNEZ, POIDEVINEAU, SABADEL, SOREAU, VAUGOYEAU.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur TIGE à Monsieur VAUGOYEAU
Monsieur ROUFFIGNAT à Monsieur POIDEVINEAU
Madame MANDIN à Madame MARCHAND
Madame CHARLOT à Monsieur SOREAU
Monsieur PENOT à Madame PICHON
Monsieur GARBAA à Monsieur CHIMIER

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CHOQUET

Convocation du 20 septembre 2017
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 21
Nombre de Conseillers votants : 27

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le
26 SEP. 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017**Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 25 juillet 2017**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**1. Angers Loire Développement-Rapport d'activité 2016**

La Municipalité d'Écouflant veut jouer un rôle actif dans la politique économique de l'agglomération. A ce titre, elle entretient d'étroites relations avec l'agence de développement économique de l'agglomération angevine.

Dès lors, il apparaît utile de faire part au conseil municipal du rapport annuel de l'ALDEV.

2016 a été une année de consolidation où l'agence a renforcé son rôle d'interlocuteur privilégié des entrepreneurs et des acteurs économiques.

Mme Carré, Adjointe à la vie économique et au tourisme expose le bilan 2016 de l'activité de l'agence, où siège M. Chimier en tant que membre du conseil d'administration.

En 2016, l'ALDEV a signé des contrats d'alliance avec une dizaine de grandes entreprises de l'agglomération.

Une lettre mensuelle et une note de conjoncture ont été créées, afin d'être informé en matière d'emploi et de conjoncture économique.

L'agence a participé à l'implantation d'entreprises, à favoriser le développement des entreprises (ressources humaines, objets connectés); elle a étoffé le réseau rebondir, favorisé l'accès à l'emploi par un accompagnement (club de l'emploi).

Monsieur le Maire ajoute qu'ALDEV est un facilitateur dans la relation entre ALM et les Communes avec les entreprises.

FINANCES LOCALES**2. Etat des produits irrécouvrables**

Le receveur municipal après avoir effectué tous les recours possibles, a présenté une demande d'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant total de 262,03 €, soit : des produits de cantines dont le montant est inférieur au seuil de recouvrement, une capture de chien pour 65,00 € et une amende pour non restitution de livres à la bibliothèque pour 83,89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de ces créances.

3. Association ELANTEC-Demande de subvention

L'association ELANTEC, créée le 26 mars 2014, a pour objectif de favoriser et de faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise dans :

- la réalisation de toute action d'accompagnement et/ou de formations ;
- l'organisation d'événements ayant pour objectif de favoriser et de faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise ;
- le soutien à la recherche et à la préparation de stages en entreprise en collaboration avec des établissements scolaires et/ou de formation ;
- l'organisation d'événements, notamment de type « forum », permettant aux jeunes de découvrir des métiers et de prendre contact avec des entreprises ;
- la visite d'entreprises ;
- les échanges de stagiaires avec des entreprises étrangères ;
- le parrainage de jeunes par des cadres dirigeants.

La Commune, observant avec intérêt la démarche de l'association, est adhérente à l'association ELANTEC.

L'association sollicite une subvention de 660€.

Vu l'avis de la commission vie économique et tourisme,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 660€ à l'association.

Il est souligné l'action très positive de cette association durant toute l'année scolaire pour accompagner les jeunes dans leur stage.

4. Ecritures comptables – autorisation donnée au receveur municipal

Il est rappelé au conseil municipal ses délibérations des 24 février 2000 et 29 novembre 2016 prises en regard de l'instruction comptable M14, et relatives à l'application de la règle de l'amortissement, d'une part aux études et d'autre part aux immeubles productifs de revenus dès lors qu'ils ont été acquis ou construits après le 1^{er} janvier 1996 (esthétique, coiffure, café-bar-tabac ...).

Les services comptable de la mairie et de la trésorerie se sont rapprochés et ont conjointement établi une liste des études et immeubles concernés qui n'ont pas fait l'objet d'amortissement (cf. annexe jointe).

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, régularise l'amortissement de ces biens en autorisant le receveur municipal à passer les écritures d'ordre non budgétaire correspondantes qui donnent lieu ni à des prévisions budgétaires, ni à l'émission de titres et de mandats, pour un montant total de 380 080,41 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise également le receveur municipal à régulariser un amortissement d'un montant de 158,00 € passé à tort sur l'exercice 2016 pour des travaux réalisés en 2011 dans le cadre de l'aménagement de l'espace jeunesse.

5. Subvention aux associations – Comité Régional Pays de la Loire Canoë Kayak – Subvention « 1000 pagaies »

La randonnée nautique des « 1 000 pagaies » est une manifestation grand public organisée le 23 septembre 2017 par le Comité Régional de Canoë-Kayak des Pays de la Loire (CRPLCK), avec le soutien des clubs de canoë-kayak de la région dont le Club Nautique d'Ecouflant.

Cette année, la randonnée est partie de la Halte nautique d'Ecouflant, pour traverser Angers (avec une halte) et s'est terminée à Bouchemaine.

L'objectif principal de cette action est de faire découvrir à un large public une pratique sportive de loisirs et la richesse des territoires et rivières.

L'association Club Nautique d'Ecouflant sollicite le versement d'une subvention de 300€, au titre de la demande pour « action ou événement ».

Après en avoir délibéré, après avis favorable de la commission vie associative et sportive, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution au CRPLCK d'une subvention de 300€. Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes : 50% du montant au moment du vote du Conseil municipal, le solde éventuel au regard du bilan financier et d'activité (avec justificatifs) transmis par l'association avant le 15 décembre de l'année.

350 à 380 personnes étaient rassemblées à Ecouflant pour cette manifestation. Monsieur le Maire tient à remercier le club pour son implication et son dynamisme, ainsi que les services municipaux sans qui ce type de manifestations ne pourrait avoir lieu.

ENFANCE JEUNESSE

6. Convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT) 2017/2020 – Approbation

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ont émis un avis favorable à l'évaluation du PEDT 2014-2017 et au projet du PEDT 2017-2020 du territoire d'Ecouflant.

Conformément au décret n°2013-707 du 02 août 2013, le PEDT doit maintenant prendre la forme d'une convention conclue entre le Maire, le Préfet et le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Les partenaires qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires peuvent également être signataires de la convention.

La liste des communes et EPCI signataires d'une convention PEDT est fixée dans chaque département par arrêté du Préfet, permettant ainsi les aménagements à titre expérimental prévus dans le décret cité en référence peuvent s'appliquer de droit (notamment l'assouplissement des taux d'encadrement).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention annexé relative à la mise en place du PEDT et autorise le Maire (ou son représentant) à la signer ainsi que tous documents ou avenants s'y rapportant.

Monsieur Chimier informe que les directeurs des écoles ont été consultés par écrit pour connaître leur position sur le retour ou non à la semaine de 4 jours. Les parents seront prochainement interrogés.

7. ALSH Les Sablières – Approbation du règlement intérieur

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des lieux d'accueil, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

Après en avoir délibéré, afin de clarifier les règles et pratiques au sein de l'ALSH Les Sablières, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement, joint à la présente note.

Celui-ci rappelle les conditions générales d'accueil, les modalités d'inscription et de paiement. Il précise également les règles de vie et de bonne conduite, les modalités d'encadrement et de sécurité et les dispositions propres à la structure.

8. ALSH Planet D'Jeun's – Approbation du règlement intérieur

Les Planet D'Jeun's sont organisés et gérés par la Municipalité. Ils offrent un accueil libre, des activités et sorties et proposent :

- D'inscrire les jeunes dans une dynamique de projets liés à l'animation de leur commune, leur territoire.
- De favoriser la découverte de pratiques culturelles, sportives et de loisirs.
- De transmettre des valeurs de citoyenneté.
- D'apporter des éléments d'autonomie et de responsabilisation pour rendre les jeunes acteurs sur leur territoire.

Ils sont des lieux de loisirs, d'écoute, d'échange, de discussion, de prévention et d'information. Ouverts aux Ecoflantais et non Ecoflantais, ils permettent aux jeunes de se retrouver, de se détendre, d'exprimer des idées auprès de l'équipe d'animation qui les accompagnera vers la mise en œuvre et la réalisation de leurs projets.

Après en avoir délibéré, afin de clarifier les règles et pratiques au sein des Planet D'Jeun's, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement, joint à la présente note. Celui-ci rappelle les conditions générales d'accueil, les modalités d'inscription et de paiement. Il précise également les règles de vie et de bonne conduite, les modalités d'encadrement et de sécurité et les dispositions propres à la structure.

9. Animations Sportives, Culturelles et de Loisirs (ASCL) - Approbation du règlement intérieur

A chaque période de vacances, les ASCL sont organisées et gérées par la Municipalité. Les objectifs visent à :

- Permettre aux jeunes la découverte d'activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- Favoriser et développer la prise d'autonomie et de responsabilités ;
- Développer l'entraide et la coopération.

Les ASCL sont proposées aux jeunes de 9 à 16 ans dans le cadre d'un accueil de loisirs du lundi au vendredi.

Après en avoir délibéré, afin d'en clarifier les règles et pratiques, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve son règlement, joint à la présente note. Celui-ci rappelle les conditions générales d'accueil, les modalités d'inscription et de paiement. Il précise également les règles de vie et de bonne conduite, les modalités d'encadrement et de sécurité et les dispositions propres à la structure.

Monsieur Chimier remercie le travail fait par N. Leclerc et ses équipes pour l'élaboration de ces règlements.

10. Restaurant scolaire et temps méridien – Approbation du règlement intérieur

La pause méridienne, ou encore appelée temps du midi, est avant tout un moment de détente, de plaisir et de découverte, pour l'enfant durant sa journée scolaire. Ce temps permet à l'enfant de se restaurer, mais également de bénéficier d'un créneau où il peut se ressourcer et s'adonner à des activités récréatives.

Après en avoir délibéré, afin de clarifier les règles et pratiques durant le temps du midi, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve son règlement, joint à la présente note. Celui-ci rappelle les dispositions générales (lieux, âge, horaires) et les modalités d'encadrement, d'inscription et de paiement. Il précise également les règles de vie et de bonne conduite (cf. annexe jointe au règlement) ainsi que les dispositions propres à la structure.

11. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

En vertu de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations conférées par le Conseil municipal :

N° décision	Objet	Libellé	Titulaires	Adresse – CP – Ville	Montant / Observations
PAG-2017-36	Commande Publique – Marché de prestations intellectuelles	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médico-sociale au groupement de commande	Edifices Architectes	49100 ANGERS	151 974,39 € HT soit 182 369,27 € TTC
PAG-2017-71	Commande Publique – Marché de prestations intellectuelles	Mission de contrôle technique pour la construction de la maison médico-sociale	Qualiconsult	49000 ANGERS	10 450 € HT soit 12 540 € TTC
PAG-2017-79	Commande Publique – Marché de services	Maintenance des serveurs et du réseau – avenant 1 (prolongation du contrat)	SCIT		
PAG-2017-93	Commande Publique – Marché de services	Location entretien de vêtements de travail	ELIS Anjou	49240 AVRILLE	260,01 € HT soit 312,01 € TTC
PAG-2017-94	Commande Publique – Marché de services	Maintenance systèmes de chauffage et de ventilation – avenant 1	ATCS	49800 TRELAZE	3 107,60 € HT soit 3 729,12 € TTC
PAG-2017-95	Commande Publique – Marché de fournitures et de services	Acquisition de trois défibrillateurs	MATECIR DEFIBRIL	06700 ST LAURENT DU VAR	4 863,35 € HT soit 5 836,02 € TTC
PAG-2017-96	Achat d'une concession	Cimetière communal Eventard	Demande de M. Claude Planchenault	Sépulture pour lui-même et son épouse décédée le 22/7/2017	Période de 15 ans Du 24 juillet 2017 au 23 juillet 2032 - 90€
PAG-2017-97	Finances locales	Fixation tarifs publics	Nouvelles tarifications des prestations communales (cf décision annexée)		
PT-2017-98	Finances locales	Acceptation indemnité suite sinistre du 6/03/2017 – réparation cibles tir à l'arc	assurance Groupama	Remboursement de Groupama	1 877,80 € correspondant au dommage
PT-2017-99	Domaine et Patrimoine	Vente piano	Société ORGANEL	4 rue Petit Clos à Pellouailles les Vignes	150,00 €
PAG-2017-100	Commande Publique – Marché de prestations	Banquet des aînés 2017	ADR Créateur d'événements	49610 STE MELAINE SUR AUBANCE	Déjeuner 22,73€ HT (soit 25€ TTC) et apéritif 2,27 € HT (2,50€ TTC) / Pour repas livrés à la maison de retraite Belles rives : Déjeuner 19,09 € HT (soit 21€ TTC) et apéritif 2,27 € HT (2,50€ TTC)

PAG-2017-101	Commande Publique – Marché de travaux	Travaux chemins des Basses vallées – avenant 1	Terre Decape		12 731,81 € HT
PAG-2017-102	Achat d'une concession	Cimetière communal bourg	Demande de Mme Vigneron	Renouvellement concession n°285 pour sa sœur Yvette Vigneron décédée en 1936	Période de 15 ans Du 30 mai 2017 au 29 mai 2032 45,00 €
PT-2017-103	Commande Publique – Marché de services	Mise en copropriété de la maison médico-sociale Ecoouflant	Ligeis Géomètre Expert	49330 Chateaufort sur Sarthe	2 420 € HT soit 2 904 € TTC
PAG-2017-104	Achat d'une concession	Cimetière communal bourg	Demande de Mme Colin épouse Baloin	Achat concession pour M. Daniel, Anatole décédé le 30/06/2016, elle-même et ses ayants droits	Période de 30 ans Du 21 août 2017 au 20 août 2047 187,00 €
FIN-2017-105	Finances locales	Séjour Enfance Ferme pédagogique du 10 au 12 juillet 2017	Participation des familles au coût du séjour en fonction des quotients familiaux de 14,87 € à 148,66 €		
FIN-2017-106	Finances locales	Séjour Enfance découverte au fil de l'eau du 26 au 28/7/17	Participation des familles au coût du séjour en fonction des quotients familiaux de 13,66 € à 136,56 €		
FIN-2017-107	Finances locales	Fixation des tarifs publics – modification	Modification décision n° PAG-2017-97	Cautions : Salle Gari:300€, Salle de spectacle:1500€, studio enregistrement:120€, salle de musique:120€	
PT-2017-108	Commande Publique – Marché de travaux	Gestion d'accès à l'école George Sand dans le cadre du PPMS	Atebi Energies	49125 TIERCE	6 176,60 € HT soit 7 411,92 € TTC
PT-2017-109	Commande publique – Marché de travaux	Modification du câblage informatique à l'école George Sand	ETI	49017 ANGERS	2 550,09 € HT soit 3 060,11 € TTC
PT-2017-110	Commande publique – Marché de travaux	Intervention sur bardage bois baies vitrées restaurant scolaire du bourg	Rousseau SAS	49245 AVRILLE CEDEX	2 445,70 € HT soit 2 934,84 € TTC
PAG-2017-112	Commande publique	Interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – année 2017-2018	Pour les écoles Bellebranche et G. Sand		9 603,00 €
PAG-2017-113	Achat d'une concession	Concession cimetière communal bourg	Demande de Mme PIQUET épouse TEFFAF	Achat concession pour son époux Abdelkader TEFFAF décédé le 11 septembre 2017, elle-même et ses ayants droits	Période de 30 ans Du 11 septembre 2017 au 10 septembre 2047 187,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte des décisions municipales.

Le Préconseil est annulé le 16 octobre compte tenu de la réunion d'agglomération des conseillers municipaux. Un bureau élargi aura lieu le lendemain.

Madame Pichon fait un retour sur l'inauguration du Vallon des Arts. La salle se prête particulièrement au théâtre. Le dimanche, la fréquentation était moins importante mais les animations/spectacles de qualité.

La soirée inaugurale a été très réussie. Les élus, leurs conjoints, les bénévoles et les services qui se sont impliqués dans cette opération sont particulièrement remerciés. Une journée portes ouvertes sera organisée en novembre.

La matinée écocitoyenne aura lieu samedi prochain : nettoyage des bords de Sarthe et de quelques sites d'Eventard.

L'élection du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le 19 octobre.

Fin à 21h45

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 24 OCTOBRE 2017 A 20 H 30
SALLE DES EXPOSITIONS DE LA MAIRIE**



Pour Le Maire empêché,
1er Adjoint suppléant

Michel VAUGOYEAU

